

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 1^{er} Juin 2021

Commune de
PAULHAN

N° 2021/06/04

Date de la convocation	20/05/ 2021
	Votes : 24
Présents : 17	Pour : 24
Absents: 03	Contre : 0
Représentés : 07	Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un et le premier juin,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni à la salle des fêtes, à vingt heures sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, BAILLEUX-MOREAU Yves, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAVINET Isabelle, GUERIN Grégory, GASC Carine, JAURION Léon, GASC Georges, LAMBERT Véronique, AMMARI Hanane, LAMBERT Marcel, DJUROVIC Aleksandra, GARIN-MICHAUD Gérard, NOUGOUM Mohamed.

Etaient Absents : MM. BIROUSTE Pascal, DUPONT Laurent, JAM Thierry.

Procurations : - Mme RICARD Christine à Mr VALERO Claude
- Mr GAUBERT Guy à Mr GASC Georges
- Mme BOUISSON Mylène à Mme ROYON Sophie
- Mme LABORDA Véronique à Mr ALEIX Bertrand
- Mr SEBASTIAN David à Mme LAMBERT Véronique
- Mme CAPELLE Laetitia à Mme GAVINET Isabelle
- Mme HEREDIA Fabienne à Mme DJUROVIC Aleksandra

Objet : Reprise de l'Affectation des résultats de l'exercice 2020 – Budget Commune

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20210601-2021-06-04-DE
Date de télétransmission : 03/06/2021
Date de réception préfecture : 03/06/2021

Il est exposé en outre que conformément aux règles comptables en vigueur, un excédent de fonctionnement du Compte Administratif doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement constaté au titre de l'exercice écoulé, et le résultat de la section d'investissement doit être affecté à la section investissement, sans tenir compte des restes à réaliser,

Il y a donc lieu de modifier la délibération n°3 du 15 avril 2021, relative à l'affectation des résultats 2020, à partir des résultats constatés :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Un excédent de fonctionnement à affecter de 660.474,85 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Un excédent d'investissement de 181.076,23 €.

Il est proposé l'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2020 comme suit :

Type d'affectation	Montant
<i>Section de fonctionnement</i>	
Report excédent antérieur (article 002)	105.645,85 €
Réserve d'investissement (article 1068)	554.829,00 €
<i>Section d'investissement</i>	
Report excédent antérieur (article 001)	181.076,23 €

Oui l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'affecter les excédents et déficits cumulés des sections de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2020, selon les montants et modalités indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.



Le Maire
Claude VALERO

Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Mise en ligne le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20210601-2021-06-04-DE
Date de télétransmission : 03/06/2021
Date de réception préfecture : 03/06/2021